

Instruction n° 2011-I-17 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
au 30 juin 2017

Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L. 513-28 et suivants du Code monétaire et financier et qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe **Crédit Mutuel - CM11**.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat, d'informations relatives à la qualité des actifs financés.

Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 30 juin 2017.

1) Répartition par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
Créances commerciales	0 M €
Crédits à l'exportation	0 M €
Crédits de trésorerie	0 M €
Crédits à l'équipement	0 M €
Crédits investisseurs à l'habitat	31 001 M €
Crédits promoteurs	0 M €
Autres crédits	0 M €
TOTAL	31 001 M €

Types de contreparties	Encours
Sociétés non financières et entrepreneurs	0 M €
Particuliers	31 001 M €
Autres	0 M €
TOTAL	31 001 M €

Types de garanties	Encours
Garanties hypothécaires sur habitations	22 250 M €
Cautions délivrées par un établissement de crédit	8 751 M €
TOTAL	31 001 M €

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayé dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

	Prêts garantis par une hypothèque	Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit
Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours	Encours
Capital restant dû à la clôture de l'exercice	15 680 M €	6 349 M €
Produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	6 570 M €	2 402 M €
TOTAL	22 250 M €	8 751 M €

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
1993	0 M €	1	0 M €	0
1994	0 M €	1	0 M €	0
1995	0 M €	5	0 M €	0
1996	0 M €	36	0 M €	0
1997	2 M €	315	0 M €	1
1998	11 M €	1 016	0 M €	10
1999	32 M €	2 047	1 M €	35
2000	55 M €	2 315	0 M €	31
2001	70 M €	2 307	1 M €	48
2002	134 M €	4 068	5 M €	273
2003	318 M €	8 484	34 M €	1 402
2004	659 M €	13 148	123 M €	3 461
2005	1 296 M €	20 596	309 M €	6 532
2006	1 750 M €	24 576	428 M €	7 643
2007	1 681 M €	22 895	369 M €	6 048
2008	995 M €	14 718	208 M €	3 729
2009	1 158 M €	15 222	365 M €	5 828
2010	2 097 M €	25 958	1 063 M €	15 871
2011	1 504 M €	18 387	656 M €	10 020
2012	1 347 M €	15 414	479 M €	6 259
2013	2 425 M €	23 756	1 262 M €	13 321
2014	2 085 M €	19 374	815 M €	8 614
2015	3 108 M €	23 945	1 789 M €	15 498
2016	1 426 M €	10 928	787 M €	6 749
2017	97 M €	664	57 M €	484
TOTAL	22 250 M €	270 176	8 751 M €	111 857

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
0	4 M €	869	2 M €	629
1	63 M €	7 112	39 M €	4 240
2	159 M €	9 478	85 M €	4 822
3	290 M €	11 438	162 M €	6 383
4	403 M €	12 013	218 M €	6 471
5	521 M €	12 646	260 M €	6 162
6	674 M €	14 029	324 M €	6 458
7	810 M €	15 075	354 M €	6 224
8	1 106 M €	17 917	551 M €	8 398
9	1 160 M €	17 128	524 M €	7 376
10	1 201 M €	15 609	505 M €	6 216
11	1 298 M €	15 405	522 M €	5 845
12	1 284 M €	14 415	479 M €	4 993
13	1 676 M €	16 499	700 M €	6 715
14	1 603 M €	15 159	638 M €	5 813
15	1 348 M €	12 039	480 M €	4 140
16	1 351 M €	11 171	437 M €	3 541
17	1 247 M €	9 769	406 M €	3 135
18	1 737 M €	12 562	716 M €	5 064
19	1 436 M €	10 060	545 M €	3 777
20	716 M €	5 340	211 M €	1 487
21	530 M €	3 908	126 M €	951
22	471 M €	3 285	125 M €	886
23	564 M €	3 564	172 M €	1 098
24	452 M €	2 785	133 M €	811
25	107 M €	647	32 M €	193
26	18 M €	120	3 M €	15
27	6 M €	43	1 M €	5
28	9 M €	58	1 M €	6
29	5 M €	26	0 M €	2
30	1 M €	7	0 M €	1
TOTAL	22 250 M €	270 176	8 751 M €	111 857

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et est noté Aa3 par Moody's et AA par DBRS. Tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul des ratios mentionnés à l'article R. 513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés au 1) et 5) :

Néant

II- Exposition sur les personnes publiques

Néant

III - Organismes de titrisation et entités similaires

Néant

IV- Valeurs de remplacement

Au 30 juin 2017, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH s'élèvent à 1 429 366 618 euros et sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 344 236 618 Euros
- Dépôts à terme des sommes reçues à titre de collatéral suite à l'activation du Pré-maturity test : 1 085 millions d'euros. Ce placement auprès de la BFCM se présente sous forme d'un prêt avec un préavis de 2 jours.

V- Remboursements anticipés

Au cours du second trimestre 2017, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 9,19%.

Ce taux est déterminé sur base historique, par type de taux et de produit, selon une méthode forfaitaire consistant à calculer chaque trimestre une moyenne des taux de remboursements anticipés sur cinq années glissantes.

VI- Risque de taux et de change

Les conditions de fonctionnement de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH ne doivent pas, par principe, l'exposer à un risque de taux ou de change qui ne soit pas couvert par ailleurs.

Les fonds collectés par l'émission de titres sont reprêtés à la BFCM avec les mêmes caractéristiques de taux et de durée. L'actif et le passif sont ainsi parfaitement adossés en durée et en taux.

Le risque de taux se résume aux risques liés aux emprunts subordonnés et au placement des fonds propres.

Au 30 juin 2017, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan était de 31 millions d'euros pour une hausse des taux de 200pb.

La société pourrait être exposée à un éventuel risque de taux et de change en cas de défaillance de la BFCM. Dans ce cas, la société serait amenée à exercer sa garantie et deviendrait propriétaire des crédits à l'habitat. Les documents du programme d'émission permettent à Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH de mettre en place des mécanismes de couverture des risques de taux et de change (tels qu'une surcollatéralisation, la mise en place de réserves de trésorerie, des règles additionnelles de sélection sur les actifs éligibles ou tout autre mécanisme qui respecte les dispositions légales applicables aux sociétés de financement de l'habitat) et notamment de conclure des swaps spécifiques avec des contreparties devant satisfaire à des critères de rating précis pour la couverture de ces risques dès dégradation de la note de la BFCM.

Pour le risque de change, des swaps de devise ont été mis en place et la contrepartie de ces swaps est actuellement BFCM qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du programme d'émission : A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) et A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch.

En cas de dégradation de la note de la BFCM en dessous des seuils A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) et A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch, BFCM devra être remplacé par des contreparties éligibles.

Pour le risque de taux, conformément à la mise à jour du programme d'émission de Juillet 2015 et en accord avec les agences de notation, ce risque de taux potentiel par transparence est couvert par une adéquation naturelle de l'actif et du passif ainsi que par la surcollatéralisation. En effet, la très grande majorité (de l'ordre de 90 %) du coverpool est constituée de crédits à taux fixe, et ces actifs sont adossés au passif dans une proportion du même ordre par des émissions à taux fixes.

VII- Couverture du besoin de liquidité

L'article R.513-7 prévoit une obligation de couverture à tout moment des besoins de trésorerie à 180 jours de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH.

Les besoins de trésorerie s'entendent comme :

- * les flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur le passif
- * diminués des flux prévisionnels d'intérêt et de principal sur les actifs de remplacement et sur les actifs reçus à titre de garantie
- * diminués (ou augmentés suivant le cas), des montants à payer (ou à recevoir) afférents aux instruments financiers à terme visés à l'article L.513-10.

Ce besoin net de trésorerie est aujourd'hui couvert par le montant déposé dans le Cash Collateral Account suite à l'activation du Pre-Maturity Test. Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH bénéficie en effet d'une mise à disposition de liquidité permettant de couvrir intégralement les tombées de principal des émissions à venir au cours des 9 prochains mois.

Au 30/06/2017, le montant de liquidité mis à disposition de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH est de 1 085 130 000 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.